

L'APPROCHE LEADER

PRINCIPE 1: L'APPROCHE TERRITORIALE

DES PROJETS
PENSÉS ET MENÉS POUR UN
TERRITOIRE HOMOGÈNE



AYANT UNE
CÔHÉSION
SOCIALE



SOUVENT AVEC DES
TRADITIONS
COMMUNES

UNE
IDENTITÉ
LOCALE



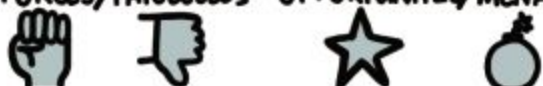
UN SENS
D'APPARTENANCE



DES BESOINS/ATTENTES COMMUNS



CE QUI FAVORISE L'IDENTIFICATION DES
FORCES/FAIBLESSES OPPORTUNITÉS/MENACES



EN WALLONIE, LE TERRITOIRE DOIT

✓ AU MOINS COUVRIR

3 COMMUNES CONTIGÜES



✓ AVEC DES FRONTIÈRES PRATIQUES
ET FONCTIONNELLES



✓ PRÉSENTER UNE
CÔHÉRENCE
SUFFISANTE



✓ ET UNE MASSE CRITIQUE DE MOYENS



HUMAINS



FINANCIERS



ÉCONOMIQUES

POUR SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL VIABLE

LA DIMENSION SUPRACOMMUNALE
CONSTITUE UNE PLUS VALUE



L'APPROCHE LEADER

PRINCIPE 2: L'APPROCHE ASCENDANTE

LES **ACTEURS LOCAUX** PARTICIPENT
À LA **PRISE DE DÉCISIONS**



LES PROJETS LEADER
DOIVENT ÊTRE **ÉLABORÉS** **MIS EN ŒUVRE**
& DE MANIÈRE
PARTICIPATIVE



LA POPULATION LOCALE CONSTITUE LE



= OUTIL DE
DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE

QUI COMPLÈTE
LA DÉMOCRATIE
PARLEMENTAIRE



L'IMPLICATION D'ACTEURS LOCAUX COMPREND

- ➔ LA POPULATION DANS SON ENSEMBLE
- ➔ DES GROUPES D'INTÉRÊTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES
- ➔ DES REPRÉSENTANTS D'INSTITUTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

L'APPROCHE LEADER

PRINCIPE 3: LE PARTENARIAT LOCAL = GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)



L'APPROCHE LEADER

PRINCIPE 4 : LE CARACTÈRE INNOVANT

LE GAL FAVORISE DES APPROCHES NOVATRICES

APPORT DE NOUVEAUX ÉLÉMENTS



DE SOLUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DE SON TERRITOIRE

LE GAL ASSUME CERTAINES PRISES DE RISQUES DANS SA STRATÉGIE ET SES DÉCISIONS



POUR OSER LES IDÉES LES PLUS INNOVANTES OU SURPRENANTES

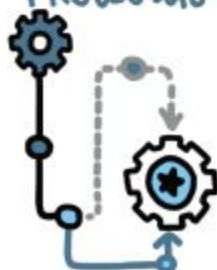


L'INNOVATION S'ENTEND AU SENS LARGE

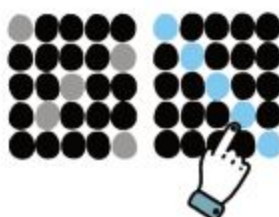
NOUVEAU PRODUIT



NOUVEAU PROCESSUS



NOUVELLE ORGANISATION



NOUVEAU MARCHÉ



L'APPROCHE DOIT ÊTRE INNOVANTE POUR LE TERRITOIRE



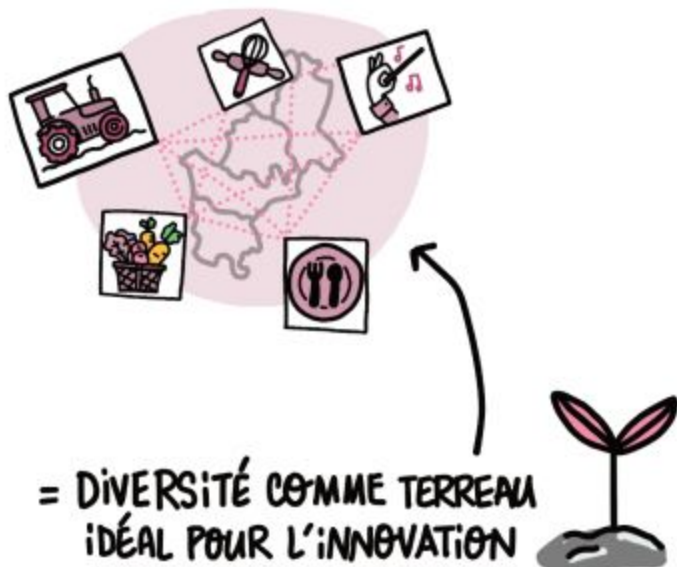
L'APPROCHE LEADER

PRINCIPE 5: APPROCHE MULTISECTORIELLE ET INTÉGRÉE

LES ACTIONS ET LES PROJETS
DES STRATÉGIES LOCALES DOIVENT
INTÉGRER DIFFÉRENTS SECTEURS
DU DÉVELOPPEMENT RURAL



ET ÊTRE RELIÉS/COORDONNÉS
COMME UN **ENSEMBLE COHÉRENT**



PAR UN TRAVAIL CONSTRUCTIF LE GAL
RASSEMBLE DIFFÉRENTS INTÉRÊTS
ET GROUPES D'INTÉRÊTS



L'APPROCHE LEADER

PRINCIPE 6: LA MISE EN RÉSEAU

PAR LEURS ACTIONS ET LEURS PROJETS, LE GAL FAVORISE LES



ÉCHANGES



PARTAGES D'EXPÉRIENCE



SAVOIR-FAIRE

AVEC COMME OBJECTIFS

① L'ESSAIMAGE DE BONNES PRATIQUES

② LA DIFFUSION DE L'INNOVATION



③ LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL



LA MISE EN RÉSEAU PERMET DE **TISSER DES LIENS** ENTRE

LES GENS



□ ... △ ... ○ LES PROJETS

LES TERRITOIRES RURAUX

LE GAL DOIT AUSSI **S'OUVRI** À CE QUI L'ENTOURE



ET ENCOURAGER DES **COOPÉRATIONS**



AIDE LES RÉGIONS RURALES ISOLÉES



AVEC D'AUTRES GROUPES LEADER OU SIMILAIRES

L'APPROCHE LEADER

PRINCIPE 7 : LA COOPÉRATION

DAVANTAGE QUE LA MISE EN RÉSEAU

COOPÉRATION

MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET CONJOINT PAR PLUSIEURS GAL



PARTAGEANT UNE APPROCHE OU UNE PRÉOCCUPATION

CERTAINS PROJETS DOIVENT ÊTRE MENÉS EN COOPÉRATION AVEC D'AUTRES TERRITOIRES LEADER

LA COOPÉRATION DOIT

- ENGAGER SUR LA RÉALISATION D'ACTIONS COMMUNES
- APPORTER UN BÉNÉFICE À RETIRER DU TRAVAIL AVEC D'AUTRES



COOPÉRATION LOCALE + RÉGIONALE



AU SEIN D'UNE MÊME RÉGION

COOPÉRATION NATIONALE



UNE AUTRE RÉGION

= COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

COOPÉRATION INTERNATIONALE



UN AUTRE ÉTAT MEMBRE

UN PAYS HORS DE L'UNION EUROPÉENNE

= COOPÉRATION TRANSNATIONALE

CHANGER DE POINT DE VUE PERMET DE MIEUX DISTINGUER LES NOUVELLES OPPORTUNITÉS



LA COOPÉRATION AVEC D'AUTRES RÉGIONS = SOURCE D'INNOVATION = TRANSFERT DE CONNAISSANCES

